



REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTE

L'AN DEUX MILLE VINGT TROIS

Le 26 octobre

Le Conseil de la Communauté de Communes Fier et Usse, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à Choisy, à 19h00 sous la présidence de M. Henri CARELLI.

Date de convocation du Conseil de Communauté : 20 octobre 2023

Nombre de conseillers : en exercice 32 - présents 25 - votants 31.

Présents :

Pierre AGERON, Thomas BIELOKOPYTOFF, Christian BOCQUET, Dominique BOUVET, Henri CARELLI, Jacqueline CECCON, Jean-Pierre CHAMBARD, Rocco COLELLA, Roger DALLEVET, François DAVIET, Elodie DONDIN, Fabienne DREME, Karine FALCONNAT, Virginie FRANCOIS, Yves GUILLOTTE, Christophe GUITTON, Sylvie LE ROUX, Cécile LOUP FOREST, Christiane MICHEL, Séverine MUGNIER, Roland NEYROUD, Michel PASSETEMPS, Henri PERRIN, Maly SBAFFO, Yvan SONNERAT

Procurations :

Yolande BAUDIN à Yvan SONNERAT
Carole BERNIGAUD à Pierre AGERON
Elisabeth BOIVIN à Séverine MUGNIER
Luc DUBOIS à Maly SBAFFO
Philippe LANGANNE à Karine FALCONNAT
Brigitte TERRIER à François DAVIET

Excusée : Sophie FORNUTO

Secrétaire de séance : Christian BOCQUET

N° 2023-97 : Autorisation à donner au Président pour l'attribution et le versement de subventions aux écoles du territoire pour des animations « Nature » – année 2023-2024

Monsieur Pierre AGERON, Vice-président en charge de l'aménagement du territoire, rapporteur

Depuis plusieurs années la Communauté de Communes Fier et Usse s'engage pour la préservation de la biodiversité et la sensibilisation des habitants aux problématiques environnementales. Entre 2018 et 2022, la CCFU a ainsi proposé plus d'une vingtaine d'animations nature à destination des habitants du territoire. En 2023, la CCFU a budgété 6 000 € pour la réalisation d'animations à destination des scolaires.

Le plan de sensibilisation élaboré en 2021 dans le cadre du CTENS Montagne d'Âge, Mandallaz, Bornachon a mis en avant l'importance de travailler sur des cycles d'animations plutôt que sur des animations ponctuelles. Le coût d'un cycle de 3 animations est d'environ 1 200 €. La CCFU propose une participation à hauteur de **1 000 € par cycle d'animations**, et donc le financement de 6 cycles d'animations.

Les projets éligibles seront des cycles d'animations comprenant **au minimum 3 animations d'une demi-journée dont au moins 1 sortie sur le terrain** (site à proximité de l'école ou site naturel du territoire de la CCFU). Ces animations devront concerner prioritairement les élèves de **cycle 2**. La thématique du projet est laissée au choix de l'enseignant mais devra obligatoirement s'intégrer dans la **découverte de la biodiversité sauvage** (faune, flore, milieux, corridors écologique, vie du sol...). Afin de permettre à plusieurs écoles du territoire de bénéficier de ce projet, 1 seule classe sera subventionnée par école. Les dossiers de demande de subvention sont à retourner par les écoles avant le 30 novembre 2023. La demande devra présenter le projet et comprendra, a minima, les informations suivantes : classe bénéficiaire, structure réalisant les animations, nombre d'animations et thématique retenue, budget et financement complémentaire.

L'attribution d'une subvention se fera par ordre d'arrivée des dossiers. Fin novembre, si la totalité des cycles subventionnables n'a pas été sollicitée, les écoles ayant déposé un dossier seront recontactées afin de permettre à une seconde classe de bénéficier d'une subvention.

Le choix de la structure d'éducation à l'environnement accompagnant l'école sur ce projet est libre.

Il est proposé au conseil communautaire :

- **D'approuver** le versement de 6 subventions d'un montant de 1 000 € chacune, soit un total de 6 000 €, aux écoles du territoire pour soutenir la réalisation de cycles d'animations nature,
- **D'autoriser** le Président à effectuer les démarches et à signer tous documents afférents à la présente délibération.

Le conseil communautaire adopte à l'unanimité ces propositions.

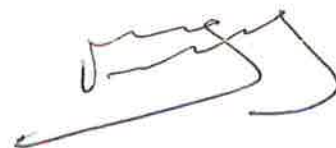
Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an susdits.

Le Président certifie le caractère exécutoire de la présente délibération.

**Le Président,
Henri CARELLI**



**Le secrétaire de séance,
Christian BOCQUET**



A blue ink signature of Christian Bocquet.